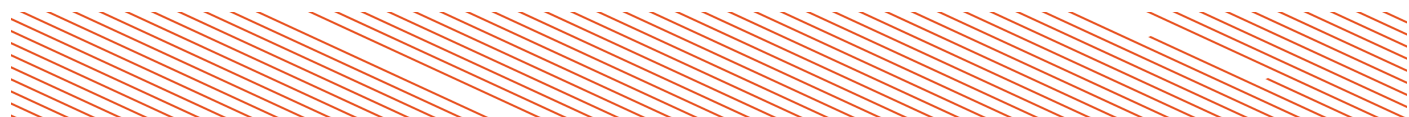


ECLAIRCIES

ÉCLAIRCIES-MEDIAS

année scolaire 2019-2020



DOSSIER DE CANDIDATURE

POUR LES ARTISTES ET LES JOURNALISTES



La DRAC, la DRAAF, le CLEMI et la DAAC du rectorat de Poitiers sont initiateurs des dispositifs ÉCLAIRCIES et ECLAIRCIES MÉDIAS qui accompagnent des résidences d'artistes ou de journalistes en établissements scolaires, établissements éducatifs et établissements socio-culturels. Ils permettent la construction d'un projet territorial d'éducation artistique et culturelle ainsi qu'à l'éducation aux médias et à l'information en lien avec les collectivités locales.

L'appel à candidature s'adresse aux artistes de toutes les disciplines artistiques (spectacle vivant, arts visuels, cinéma, livre et lecture, création numérique, design, architecture, etc.) ainsi qu'à des professionnels de la presse désireux de mener un projet d'éducation aux médias et à l'information.





QUI PEUT ÊTRE CANDIDATE OU CANDIDAT ?

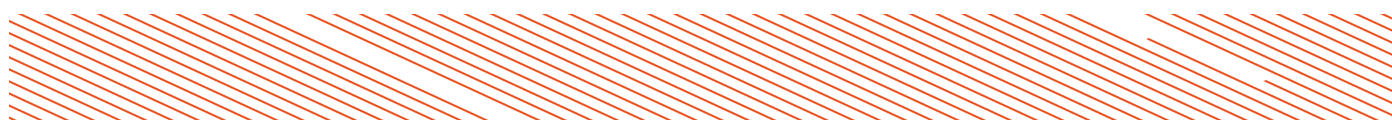
Sont éligibles à cet appel à candidature tous les artistes et journalistes résidant sur le territoire national. Le territoire d'intervention sera situé sur l'un des quatre départements suivants : Charente, Charente- Maritime, Deux-Sèvres, Vienne.

L'artiste ou le (la) journaliste s'engage à mener différentes actions le temps de sa résidence, soit 7 semaines de présence sur le territoire, pouvant être fractionnées en 2 ou 3 périodes sur une durée maximale de 4 mois. Les conditions de travail, d'accueil et d'hébergement sont détaillées dans le cahier des charges présenté dans ce document. Les modalités d'interventions auprès des publics et les conditions d'accueil sont détaillés dans le cahier des charges du dispositif.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour déposer sa candidature, l'artiste/le (la) journaliste candidat (e) devra adresser un dossier synthétique (4 pages) comprenant :

1. Une présentation de son parcours : curriculum vitae à jour avec coordonnées postales et numériques, éléments relatifs à son statut professionnel et social, texte court décrivant sa démarche artistique ou journalistique.
2. Un focus sur quelques projets réalisés, comprenant quelques ressources visuelles et intégrant des liens de sites à parcourir. L'artiste / le (la) journaliste expose quelques projets de création mais aussi des expériences significatives dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle ou de l'éducation aux médias et à l'information.
3. Une note d'intention récapitulant des propositions de projets et pistes d'actions liées la création pour une résidence d'éducation artistique et culturelle, au travail journalistique pour une résidence d'éducation aux médias et à l'information. Une fiche technique (besoins en matériel et en espaces physiques) sera intégrée à la note.
4. Des pistes d'actions à destination des différents publics du territoire de proximité seront également proposées.



ENVOI DU DOSSIER

L'envoi du dossier sera au format numérique et ne devra pas excéder 10 Mo. Merci de spécifier le nom des documents pour faciliter leur instruction (ex. : eclaircies_nom_cv.pdf).

Le dossier de candidature complet est à déposer avant le 3 mai 2019, délai de rigueur sur la plate-forme du ministère de la culture, <http://zephyrin.ext.culture.fr>

Suivre les instructions : entrer l'adresse mail de gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr et un mot de passe de votre choix.

CONTACT

Gwenaëlle DUBOST, conseillère action culturelle et territoriale DRAC Nouvelle- Aquitaine,
gwenaelle.dubost@culture.gouv.fr